

**Séance ordinaire du 02 octobre 2025**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°2025-032**

**Objet :** Conventions pour la mise à disposition des salles communales

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 26 septembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présents : 09  
Nombre de votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	Xx			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Alexandre MERLE

-----  
**Rapporteur :** Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

**Exposé des motifs :**

Mme le Maire rappelle la délibération du 31 octobre 2024 validant les règlements intérieurs des salles communales mises à disposition.

Il convient désormais de valider les conventions, jointes en annexe, à signer entre la Commune de Serrières en Chautagne et l'Organisateur qui occupera la salle communale.

Les conventions concernent :

- la salle des fêtes,
- la salle Ulysse Nicollet,
- les locaux de Fortis.

La convention sera utilisée à compter de la présente délibération exécutoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** les conventions présentées pour la mise à disposition des salles communales.

---

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 02 octobre 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 07 octobre 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 07 octobre 2025.

**Le Maire**

**Brigitte TOUGNE-PICAZO**



**Le Secrétaire de séance**

**Alexandre MERLE**

